



Dossier d'enquête parcellaire

**Projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaurès – Roset – Lebrun
dit « Ilot du secteur Phoenix »**

NOTICE EXPLICATIVE

Table des matières

PREAMBULE.....	2
1. PRESENTATION DU PROJET	3
1.1. Contexte à l'échelle communale.....	3
1.1.1. Situation de la commune	3
1.1.2. Présentation de la commune	4
1.2. Prémices du projet	5
1.2.1. Engagement dans Action Cœur de ville	5
1.2.2. Opération d'amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain.....	7
1.3. Localisation du projet	11
1.4. Maître d'ouvrage	13
2. Justification d'une réserve foncière sur l'îlot du secteur Phoenix.....	14
2.1. Ilot Jaurès – Roset – Lebrun dit îlot du secteur Phoenix	14
2.2. Justification de l'utilité publique	14
2.2.1. Anticiper le renouvellement du Cœur de ville	14
2.2.2. Maîtriser le devenir de l'îlot.....	15
3. OBJET DE L'ENQUETE PARCELLAIRE ET COMPOSITION DU DOSSIER.....	16
3.1. Généralités.....	16
3.2. Présentation du dossier d'enquête parcellaire.....	17
3.2.1. Etat parcellaire	17
3.2.2. Plan parcellaire	19
4. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A L'ENQUETE PARCELLAIRE	21
4.1. Organisation d'une enquête parcellaire	21
4.2. Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête	21
4.3. Déroulement de l'enquête parcellaire.....	22
5. CONCLUSION	24
ANNEXE ET LEXIQUE	25

PREAMBULE

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaurès – Roset - Lebrun dit « îlot du secteur Phoenix » dans la commune de CREIL.

Le maître d'ouvrage, la commune de CREIL, disposant dès à présent des éléments d'identification du foncier nécessaire au projet dénommé « îlot du secteur Phoenix », il est précisé qu'une enquête publique s'est déroulée du 23 novembre 2023 au 16 décembre 2023 et le projet a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2024, c'est pour cette raison que l'enquête, qui sera menée, sera une enquête dite parcellaire.

1.1. Contexte à l'échelle communale

1.1.1 Situation de la commune

La commune de CREIL est située dans le sud du Département de l'OISE (60) en région HAUTS-DE-FRANCE, localisée dans la vallée de l'Oise, au nord de la région Parisienne, comptant plus de 36 000 habitants.

CREIL est limitrophe aux communes Apremont, Verneuil-en-Halatte, Nogent-sur-Oise, Montataire et Saint-Maximin et fait partie de la Communauté d'Agglomération CREIL Sud Oise.



1.1.2 Présentation de la commune

De par sa situation au sud de l'Oise, l'influence de Paris, dont CREIL n'est éloignée que de 50 km, s'exerce naturellement. Des infrastructures routières et ferroviaires de premier ordre confèrent de plus à CREIL un positionnement attractif, dans l'aire de rayonnement du dynamisme de la métropole parisienne. A moins d'une heure de Paris en voiture, et aussi moins de deux heures des côtes de la Manche ou de Lille, l'agglomération Creiloise est un pôle urbain relais, porte d'entrée de l'Île-de-France, d'autant qu'elle se trouve à proximité immédiate de l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle.

CREIL bénéficie d'un site singulier et privilégié. D'une superficie totale de 1 109 hectares, CREIL est composée de plus de 38 % d'espaces naturels de grande qualité. Le centre-ville, situé dans la partie basse de la ville, bénéficie de la présence de l'Oise et de ses berges. Les coteaux boisés ont été préservés et confèrent un cadre paysager à la ville ainsi que des caractéristiques topographiques particulières. Au sud de la ville, le plateau agricole a été peu à peu urbanisé et s'étend vers la forêt de Chantilly.

La Communauté d'Agglomération CREIL Sud Oise étend son influence le long de l'Oise, mais aussi vers ses affluents comme le Thérain et la Brèche, faisant de l'unité urbaine de CREIL la première unité urbaine du département de l'Oise, regroupant 23 communes et 128 192 habitants en 2022.

1.2. Prémices du projet

1.2.1 Engagement dans Action Cœur de Ville

La Ville a mené deux opérations d'amélioration de l'habitat, dont la plus récente s'est déroulée de 2013 à 2016. Cependant, elles n'ont pas permis de traiter les immeubles les plus vétustes, en particulier dans le quartier de la gare.

Dès juillet 2018, la Ville s'engage avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération et des partenaires financiers, sur un dispositif nommé Action Cœur de Ville (ACV). Ce dispositif vise à faire disparaître l'habitat indigne et à lutter contre l'exploitation de la misère sociale, constituant ainsi la priorité du volet Habitat du projet Cœur de Ville.

L'engagement aspire également à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la confortation des fonctions du centre-ville, afin de pouvoir résoudre des problématiques multiples.

Le programme Action Cœur de Ville cible en particulier le centre-ville et le quartier de la gare dont l'îlot Jaurès – Roset – Lebrun dit îlot du secteur Phoenix.

L'un des objectifs est de densifier et de repeupler le cœur de ville grâce à un programme de construction de 800 logements neufs et à la reconquête d'îlots insalubres, constitués d'immeubles anciens dégradés à rénover ou démolir, parmi lesquels figure l'îlot du secteur Phoenix.

Les Projets du centre-ville de Creil

Action Coeur de Ville

Axe 1: De la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

 Les secteurs en mutation: ilots à requalifier pour intensifier

Axe 2: Favoriser un développement économique et commercial équilibré

 Révitaliser les rues commerçantes

Axe 3: Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

 Connecter le centre-ville à l'ensemble des quartiers, franchir les coupures urbaines, Olse et voies fermées, développement des circulations douces

Axe 4: Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

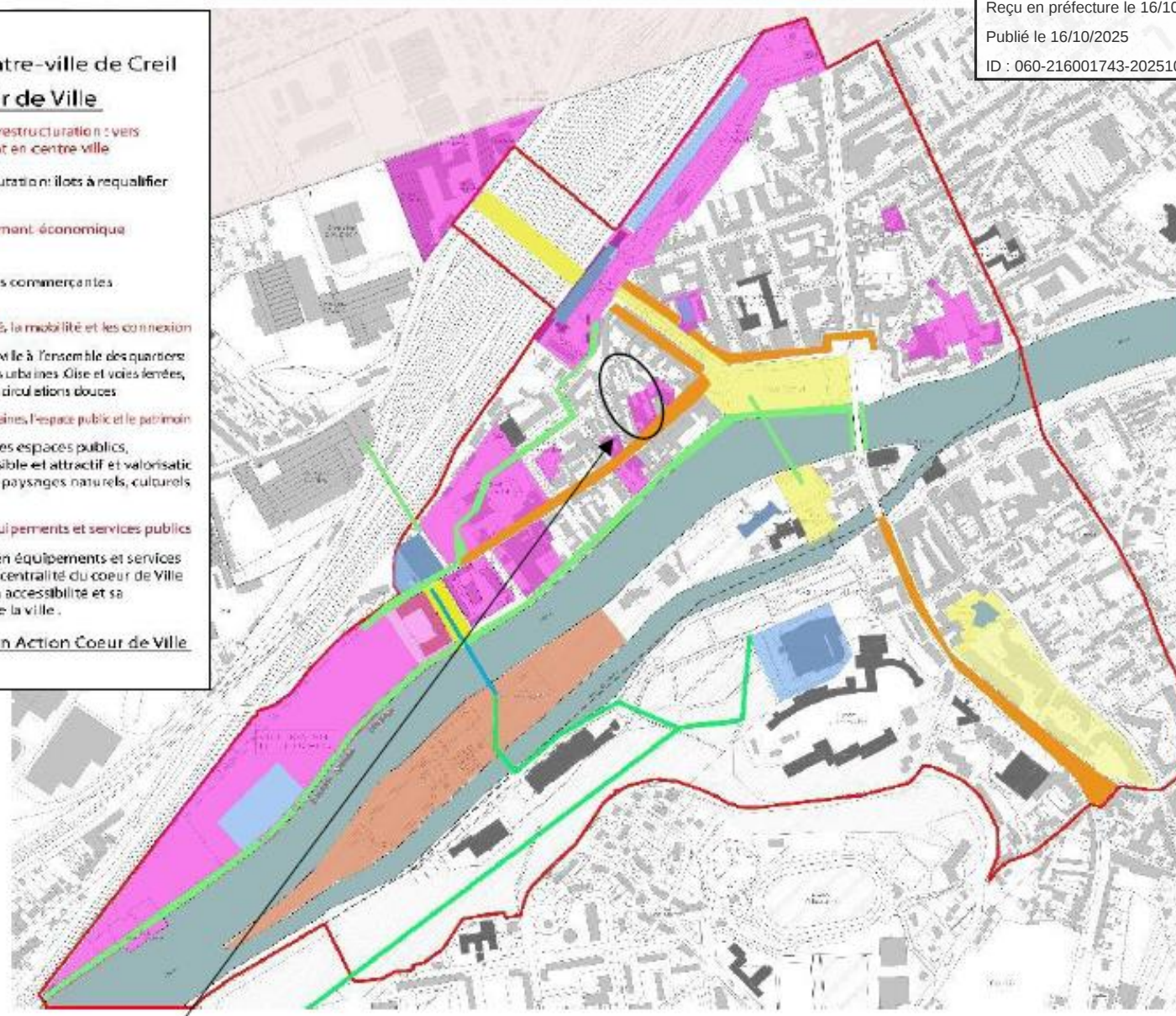
 Aménagements des espaces publics, parcours urbain lisible et attractif et valorisation du patrimoine et paysages naturels, culturels

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics

 Renforcer l'offre en équipements et services pour conforter la centralité du cœur de Ville et de faciliter son accessibilité et sa lisibilité au sein de la ville.

Périmètre d'intervention Action Coeur de Ville





Localisation du secteur de l'îlot Phoenix

1.2.2 Opération d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

En 2020 a lieu le lancement d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

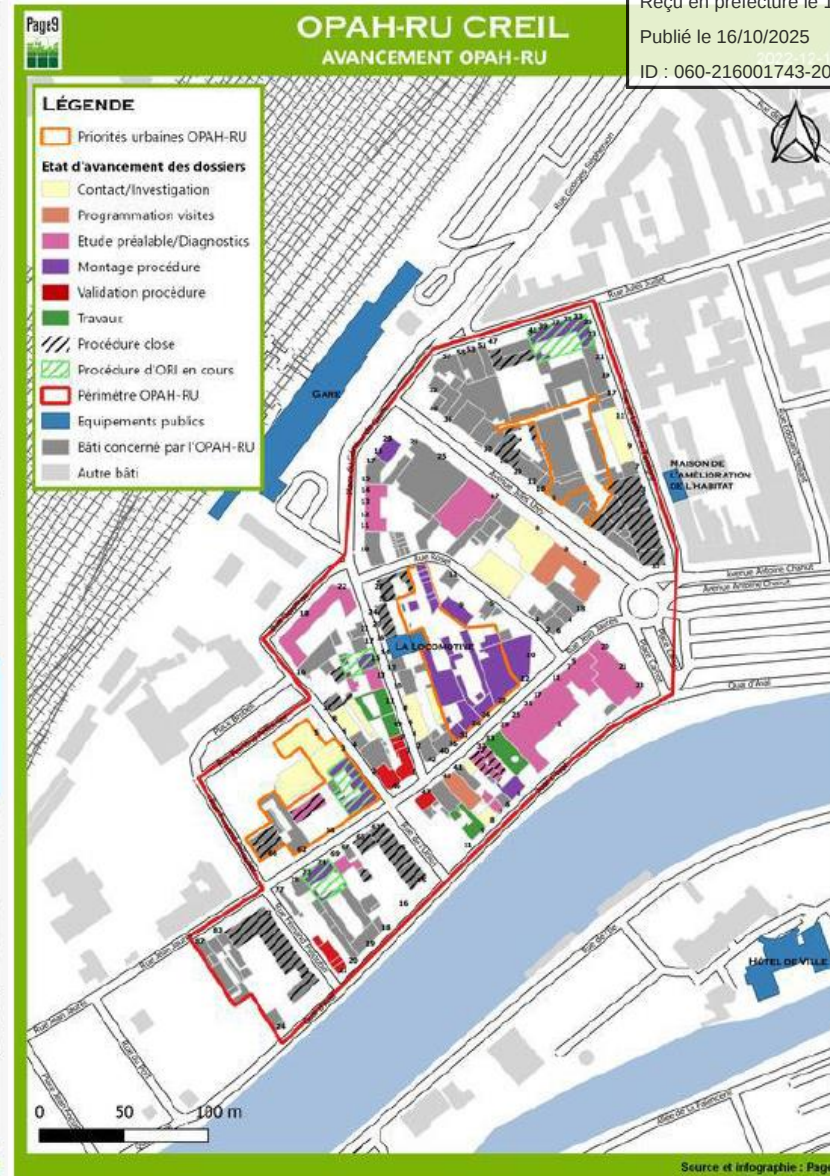
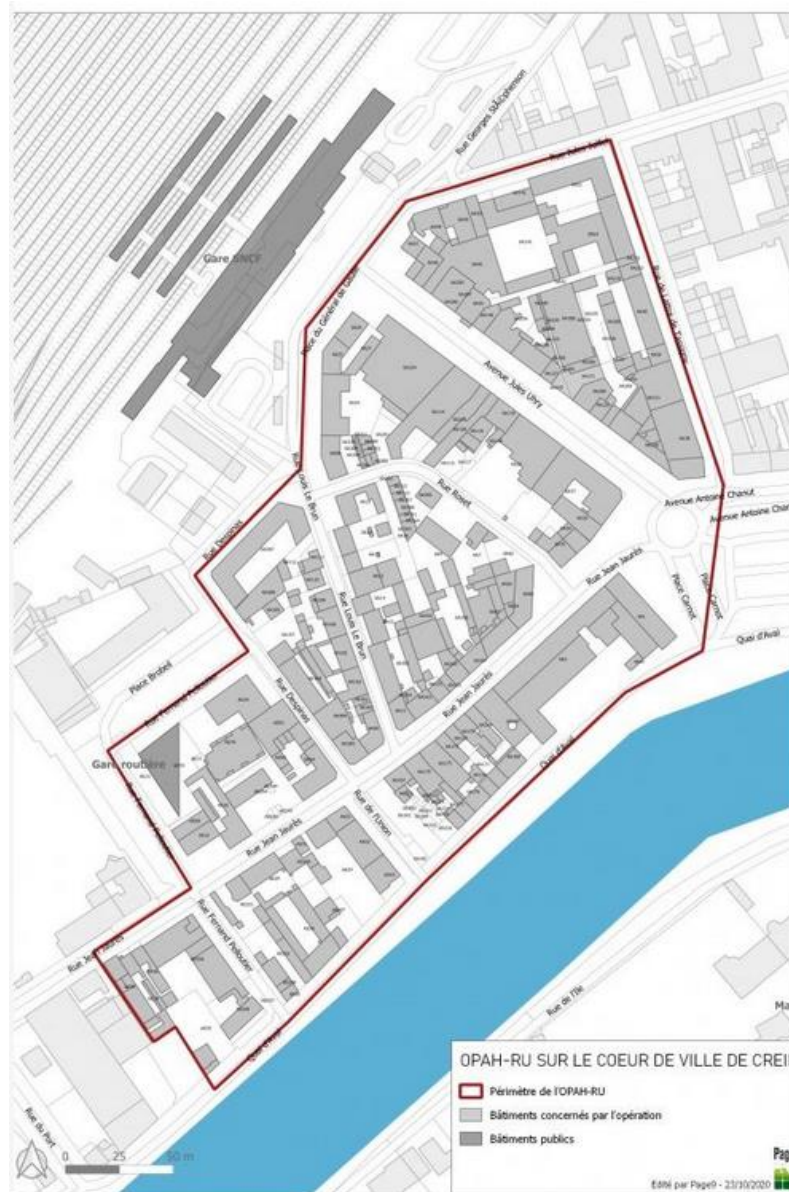
L'OPAH-RU vise la reconquête de l'habitat ancien d'un quartier historique de la Ville, situé entre le centre-ville et la gare SNCF.

Elle incite les propriétaires bailleurs privés et les copropriétaires à mettre aux normes leurs immeubles, à procéder à des travaux complets et énergétiquement cohérents, ainsi qu'à procéder à des travaux de ravalements.

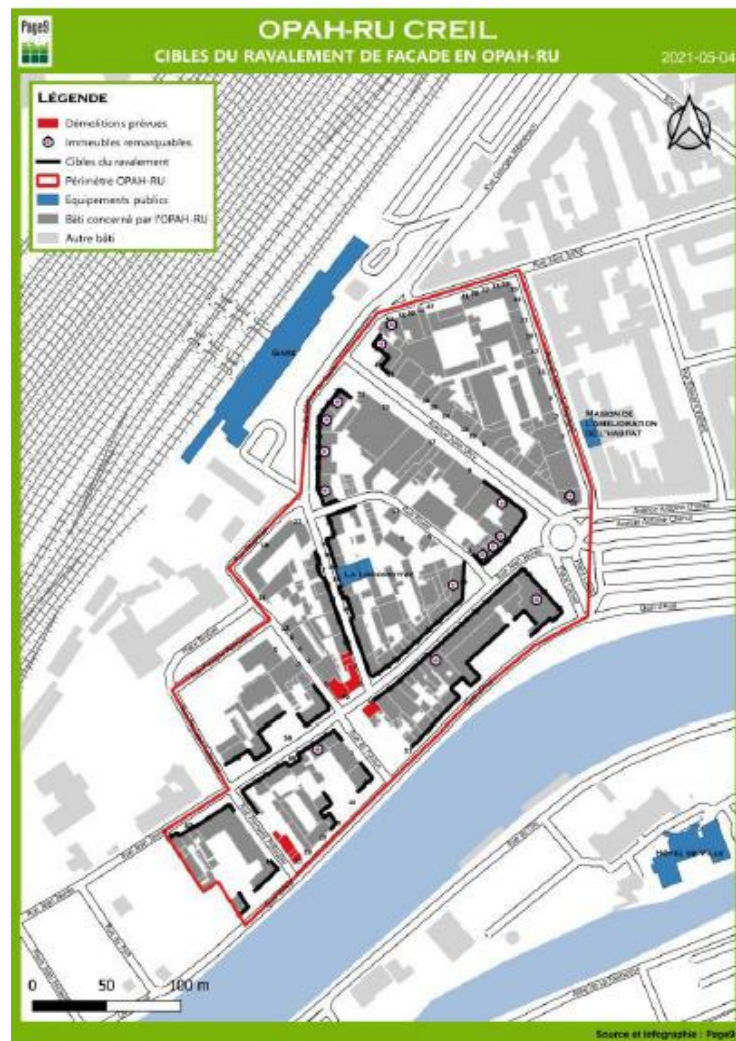
A ce jour, la constatation est que certains projets sont dans l'impasse ou n'ont pas encore permis le renouvellement attendu du quartier de la gare.

Le quartier de la gare est de ce fait un quartier de bâtis anciens, peu entretenus voire dégradés, accumulant des difficultés économiques et sociales. Suite à sa perte d'attractivité pour une catégorie de la population et à la difficulté de modifier l'image du quartier en menant des OPAH, les élus de l'OPAH-RU ont été amenés à réduire le périmètre.

L'îlot Jaurès – Roset - Lebrun a été conservé comme secteur prioritaire d'intervention et les adresses prioritaires de l'OPAH-RU ont été redéfinies et validées en comité de pilotage, selon les plans ci-dessous :



En 2022, une Opération de Ravalement de Façade Obligatoire (ORFO) a été votée par les élus de la commune, participant à la revalorisation du périmètre sur une durée de 4 ans, dont fait partie l'îlot du secteur Phoenix.



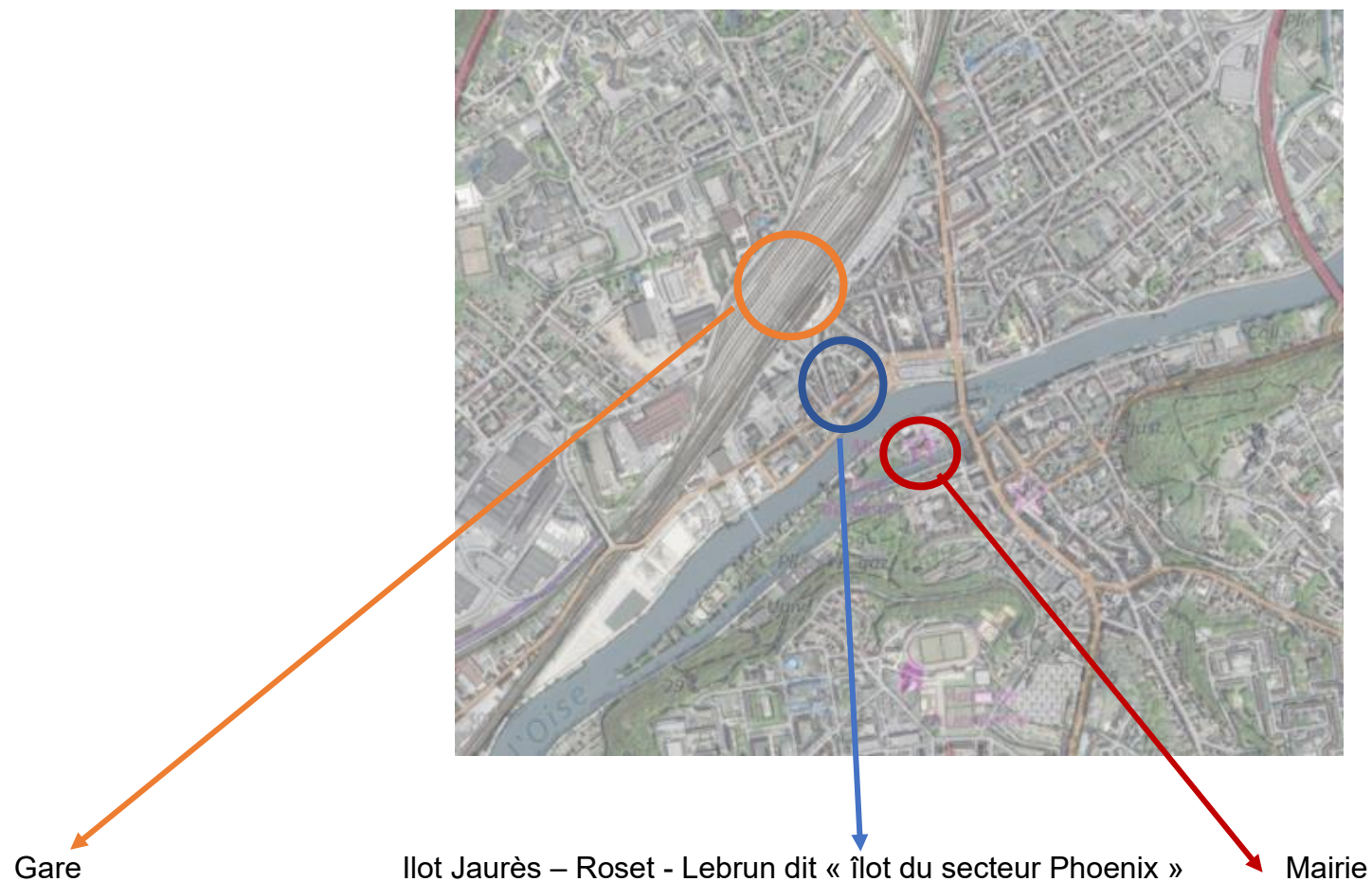
Les premiers actes forts de l'opération sont à ce jour :

- Les choix stratégiques des élus locaux aux priorités d'interventions,
- L'obtention d'inscription de la ville de CREIL en ravalement obligatoire,
- La désignation de linéaires d'immeubles en ravalement obligatoire et l'animation de l'ORFO jusqu'en 2025, sur des actes majeurs et dégradés du quartier de la gare. Ainsi que l'étude et la validation des premières dossiers de ravalement,
- Les premières mesures de mise en sécurité et de sauvegarde des immeubles du quartier,
- L'Opération des Restauration Immobilière (ORI) sur 4 immeubles du quartier,
- Trois pré-études urbaines commandées par la ville, avec diagnostics et esquisses de projet d'acquisition – restructuration – démolition – reconstruction, qui ont conduit les élus à considérer l'urgence de la situation de l'îlot dit du secteur Phoenix au cœur du quartier de la gare.

1.3. Localisation du projet

L'îlot Jaurès – Roset - Lebrun dit « îlot du secteur Phoenix » se situe au cœur de CREIL entre la gare ferroviaire et la mairie.

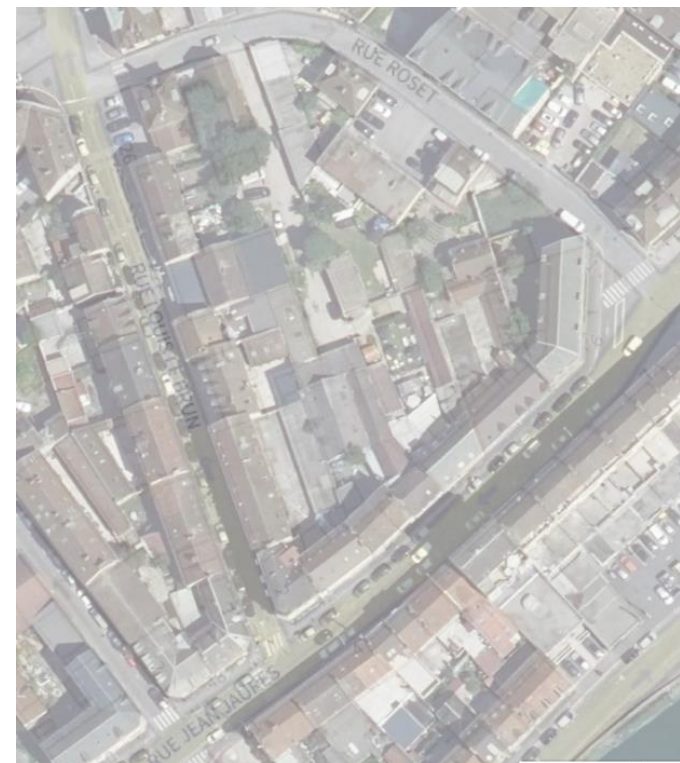
L'îlot dispose de certaines attractivités comme la proximité avec la gare SNCF (une vingtaine de minutes pour se rendre à Paris gare du Nord) ou la proximité avec le centre-ville (commerces et services)



L'îlot du secteur Phoenix est un îlot urbain, délimité par les rues Roset, Louis Lebrun et Jean Jaurès et avec des usages principalement à usage commercial, d'anciennes activités et de garages privés. Il affiche une façade commerciale rue Jean Jaurès avec plusieurs rez-de-chaussée vacants ou de faible activité – dont un ancien atelier vacant de longue date, en mauvais état et accessible uniquement par la rue Roset, obligeant à traverser l'îlot par un large chemin non stabilisé – ainsi que de garages privés dont une partie est à l'état de friche et également accessibles par la rue Roset.



Délimitation de la DUP



1.4. Maître d'ouvrage



Hôtel de Ville – Place François Mitterrand – BP 76 – 60109 CREIL CEDEX – 03 44 29 50 00

2.1. Ilot Jaurès – Roset – Lebrun dit îlot du secteur Phoenix

La création d'une réserve foncière sur l'îlot du secteur Phoenix est nécessaire car celui-ci est sous occupé et se présente dans un environnement urbain, habitat, commercial et social qui ne fait que de se dégrader ce qui a incité la commune à préempter plusieurs biens à l'intérieur de l'îlot.

L'acquisition s'explique pour la sécurité dans le quartier et également par la nécessité du renouvellement des espaces au cœur d'un îlot urbain, à ce jour sous occupé.

2.2. Justification de l'utilité publique

2.2.1. Anticiper le renouvellement du Cœur de ville

Une pré-étude a été réalisée en 2021, afin de permettre les débats sur les orientations d'aménagement et de définir les contours et grands axes d'une future opération d'aménagement sur cet îlot, dont ressort les orientations suivantes :

- Projet d'aménagement à l'échelle du quartier, sur une superficie au sol d'environ 3 300m², correspondant au périmètre de la DUP, projet mixte d'acquisition – réhabilitation – construction et non pas exclusivement d'acquisition – démolition – reconstruction.
- L'îlot est destiné à accueillir du logement de qualité en centre-ville.
- Stationnement résidentiel.
- Espaces et cheminements piétons, reliant les bords de l'Oise à la gare.

Un test de capacité, à partir de ces grands principes d'aménagement a été esquissé :

- En cœur d'îlot, logements et espaces verts y trouveraient leur place ainsi que des circulations et du stationnement éventuel, sur une emprise au sol de 2 500 m², de nouveaux découpages parcellaires seront à prévoir et à négocier auprès des propriétaires des parcelles mitoyennes.

- Les immeubles pourraient atteindre des R + 2 avec ou sans combles aménagés. Ce qui développerait une superficie constructible d'environ 2 000 m², soit un total d'une trentaine de logements.
- En front de la rue Jean Jaurès, l'emprise au sol est d'environ 370 m², les immeubles disposeraient de surfaces dédiées aux activités commerciales ou de service en rez-de-chaussée, d'environ 300m².

Les étages seront dédiés aux logements, pour une création entre 10 et 15 logements pour une superficie entre 500 et 700 m².

2.2.2. Maîtriser le devenir de l'îlot

L'arrêté de Déclaration d'utilité publique permet à la ville de négocier le foncier, poursuivre les acquisitions (maîtrise globale du foncier, rapide et simultanée, afin d'éviter toute spéculation immobilière ou blocage des négociations), une mise en sécurité rapide et d'envisager en même temps une évolution globale.

3.1. Généralités

L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer précisément :

- Les parcelles ou parties des parcelles à acquérir,
- Les propriétaires de ces parcelles, les titulaires de droits réels et les autres intéressés.

L'enquête parcellaire est ouverte par arrêté préfectoral, en application de l'article R.131-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle est organisée par le préfet du département dans chaque commune concernée.

Le préfet désignera le commissaire enquêteur dans les conditions prévues à l'article R.131-1 du Code de l'expropriation, après saisine du préfet de département compétent pour ouvrir l'enquête. L'arrêté d'ouverture de l'enquête précise les conditions d'organisation de l'enquête. Il fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse et d'affichage. Il est notifié à chacun des propriétaires connus l'avis de dépôt du dossier d'enquête à la mairie lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation).

Un questionnaire est joint à la notification, celui-ci devant être retourné par les propriétaires après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires peuvent consigner leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet. Ils peuvent également les remettre ou les adresser au commissaire enquêteur qui les joint au registre.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres sont clos et signés par Madame la Maire de CREIL et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Celui-ci adresse le procès-verbal de l'enquête après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer et donne alors son avis sur l'emprise de l'ouvrage projeté. L'avis du commissaire enquêteur est transmis au préfet.

3.2. Présentation du dossier d'enquête parcellaire

Le présent dossier concerne l'enquête parcellaire relative au projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaurès – Roset - Lebrun dit « îlot du secteur Phoenix » à CREIL dans le département de l'Oise.

Un unique dossier est donc constitué, conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il est constitué d'un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ainsi que de la liste des propriétaires.

En l'espèce, il prend la forme d'un état parcellaire et d'un plan à l'échelle 1 :500 sur lequel les parcelles touchées par le projet sont tramées de la couleur violette.

Il comprend également à titre subsidiaire : la présente notice explicative et un plan de situation

3.2.1. Etat parcellaire

Les tableaux de l'état parcellaire ont pour objet de répertorier les éléments du cadastre, l'identité des propriétaires réels, les surfaces des terrains, celles de l'emprise et la surface restant des parcelles concernées. Ils sont constitués de la façon suivante :

Partie n° 1 : Le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

Partie n° 2 : « Désignation des propriétaires réels ou présumés »

Propriétaires identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)

Ayants-droits identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)

Propriétaires éventuels (ne comparant pas dans les titres)

Gérants / Représentation de la personne morale

Partie n° 3 : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s)

Colonnes 2 et 3 : Références cadastrales de la parcelle

Colonne 4 : Nature du terrain figurée au Cadastre

Colonne 5 : Lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre

Colonne 6 : Surface totale du terrain, indiquée au Cadastre en m²

Colonne 7 : Numéro d'emprise sur le plan parcellaire

Colonnes 8/9 : Références cadastrales des parcelles résultant de la division à venir et de(s) surface(s) d'emprise à acquérir indiquée(s) en m²

Colonnes 10/11 : Références cadastrales à venir (après division de la parcelle) surplus éventuel(s) de terrain restant appartenir au propriétaire indiqué en m²

Colonne 12 : Observations complémentaires éventuelles (unité concernant la surface / cas de transfert de gestion etc.)

Partie n° 4 : Origine cadastrale des parcelles, effet relatif des parcelles, droits réels concernant la/les parcelle(s), observations complémentaires le cas échéant (notamment concernant le statut d’occupation de la parcelle et éventuellement sa description).

GEOFIT EXPERT POUR

ORGANISME

Assistance Juridique et Foncière

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

CODE – NOM DE L'OPERATION

Page - X

DATE

COMMUNE

1

PROPRIETE XXX

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE

- NOM(S) Prénom(s) / RAISON SOCIALE

Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP)

Greffé du Tribunal de Commerce de XXX / Non inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés

Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX

Domicilié(e) / Demeurant ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

(Pays)

- REPRESENTEE PAR SON/SA QUALITE / LA SOCIETE DENOMMEE

Monsieur / Madame NOM PRENOM / RAISON SOCIALE

Forme de la société / Né(e) le DATE à LIEU (CP)

Greffé du Tribunal de Commerce de XXX / Non inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés

Inscrit(e) au répertoire SIRENE sous le numéro : XXX XXX XXX

Domicilié(e) professionnellement / Demeurant ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

(Pays)

2

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca) Surfaces en m² Transfert de gestion
	Sect.	N°	Nature	Lieu-D		N°	Surface	N°	Surface	
						a		b		
						Total				

3

Origine de propriété

Origine cadastrale :

Effet relatif :

La parcelle XX XX appartient à XXX aux termes des faits et actes suivants :

4

GEOFIT EXPERT POUR

ORGANISME

Assistance Juridique et Foncière

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

CODE – NOM DE L'OPERATION

Page - X

DATE

COMMUNE

4

Droits réels :

Observations :

Exemple (cercle marron) : Références cadastrales de la parcelle : Section XA n° 9

Numéro de propriété (terrier) = 002

Numéro de plan parcellaire = 102

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 060-216001743-20251016-19DEL_CM131025-DE



4.1. Organisation d'une enquête parcellaire

L'enquête parcellaire sera effectuée dans les conditions prévues aux articles **R. 131-1 à R. 131-13 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique**.

Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (cf. ci-dessous : article R.131-3 du Code de l'expropriation), un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la **Préfecture de l'Oise (60)**.

Article R. 131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : « *I. - Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à enquête dans chacune de ces communes un dossier comprenant :*

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens ».

II. - Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés. »

4.2. Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Après avoir désigné le commissaire enquêteur (R.131-1 du Code de l'expropriation), le préfet prend un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Cet arrêté précise les modalités du déroulement de ladite enquête (cf. ci-dessous : articles R.131-4 et R.131-5 du Code de l'expropriation) : affichage public, délais, etc.

Article R.131-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : « *I. - Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête, et détermine la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres*

ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où se situe le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. - Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. »

Article R.131-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : *« Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.*

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14. »

4.3. Déroulement de l'enquête parcellaire

Le dépôt du dossier d'enquête en mairie est individuellement notifié aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu ou en cas de doute sur le fait que la notification ait bien touché le propriétaire, la notification est faite en double copie aux maires des communes concernées, qui en font afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural (article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir dénoncé leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Les propriétaires auxquels la notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et consigner les limites des biens à exproprier directement sur le registre unique ouvert notamment à cet effet.

Lesdites observations pourront également être adressées par écrit soit aux maires des communes concernées, qui les joindront au registre, soit au commissaire enquêteur (ou au président de la Commission d'enquête).

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public et recueillera ses observations aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les registres d'enquête sont clos et signés par Madame la Maire de CREIL et transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête. Le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête donne son avis sur l'opération projetée, dans le délai prévu par l'arrêté préfectoral, et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer. Pour cette audition, le président peut déléguer l'un des membres de la commission.

Cet avis sera transmis, avec l'ensemble du dossier et des registres, au préfet du département de l'Oise (60).

Article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : « Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R. 131-3 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ».

Article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : « Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ».

Article R.131-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique : « Pendant le délai prévu à l'article R. 131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ».

5. CONCLUSION

Au vu de l'ensemble des éléments qui ont été exposés ci-avant et conformément aux dispositions de l'article R.131-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il est demandé à Monsieur le Préfet du département de l'Oise de prendre un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le département de l'Oise dans la commune de CREIL, selon le présent dossier, dans le cadre du projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaurès – Roset - Lebrun dit « îlot du secteur Phoenix ».

ANNEXE ET LEXIQUE

Annexe 1 : Liste des codes relatifs aux groupes et sous-groupes de nature de la parcelle ou de propriété inscrite au cadastre

CODE	DESIGNATION
Ter. à bâtir	Terrain à bâtir
Ter. agrément	Terrains d'agrément
Ch. de fer	Chemin de fer
Sol	Sols
Terre	Terres
Jardin	Jardins
Lande	Landes
Futaie	Futaies
Taillis	Taillis simples
Peupleraie	Peupleraies
Lande	Landes boisées
Pré	Prés
Verger	Vergers
DP	Domaine Public

Une même parcelle peut comporter plusieurs natures cadastrales.

Définition d'un terrier :

Regroupement de plusieurs parcelles appartenant à un même propriétaire, ou un même groupe de propriétaire, au sein d'une commune.

PLAN DE SITUATION DU PROJET





Dossier d'enquête parcellaire

**Projet de création d'une réserve foncière sur l'îlot Jaurès – Roset – Lebrun
dit « Ilot du secteur Phoenix »**

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur KAVAK Oruc, Né le 03/01/1956 à ELBISTAN (Turquie) Epoux de Madame Emine BOYNUZ Marié le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL PROPRIETAIRE EVENTUEL - Madame BOYNUZ Emine, Née le date et lieu inconnus Epouse de Monsieur Oruc KAVAK Mariée le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	7	SOL	RUE ROSET	368	101	a	267	b	85	Surfaces en ca Différence cadastrale de 16 ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 7 appartient à KAVAK Oruc (03/01/1956) aux termes des faits et actes suivants :	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

- ATTESTATION RECTIFICATIVE valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 11/08/2025, Volume 2005P n°4976, VENTE de MARAIS (20/06/1936) et MARAIS (29/09/1959) au profit de KAVAK (03/01/1956) suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 31/10/2005, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 04/11/2005 Volume 2005P n°6943.
- VENTE suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 01/07/2005, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 11/08/2005 Volume 2005P n°4976.

Droits réels :

/

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du 301 rue Roset Représenté par le SYNDIC DE COPROPRIETE Domicilié rue Roset – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	a	394	b	168	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Non connue.	
Effet relatif : La parcelle XA 9 appartient au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES aux termes des faits et actes suivants : - MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION, suivant acte établi par Maître SANNIER, alors notaire à Creil en date du 02/09/1998 publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 27/10/2998 Volume 98P n°6286. - REGLEMENT DE COPROPRIETE, ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION, ATTESTATION RECTIFICATIVE, division en 14 lots par DELHAYE (08/11/1926), VERMONT (08/01/1928) et VERMONT (16/11/1931)), suivant acte établi par Maître NUGUES, alors notaire à Creil en date du 26/12/1996 publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 30/01/1997 Volume 97P n°718 et 13/03/1997 Volume 97P n°1821.	
Droits réels : /	
Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 - 01	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur PEPIN Guillaume René Bernard Né le 25/04/1982 à ARRAS (62) Epoux de Madame BIABIANY Esthée Marié le 12/05/2012 à NOAILLES (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 44 chemin du Deffend – 13530 TRET PROPRIETAIRE INDIVI - Madame BIABIANY Esthée Victorine Née le 13/01/1987 à DOUALA (Cameroun) Epouse de Monsieur PEPIN Guillaume Mariée le 12/05/2012 à NOAILLES (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 44 chemin du Deffend – 13530 TRET	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	1 3	Logement Cellier	179/1000 6/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 1 et 3 appartient à PEPIN (25/04/1982) et BIABIANY (13/01/1987) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de LAN (23/05/1957) au profit de PEPIN (25/04/1982) et BIABIANY (13/01/1987) suivant l'acte établi par Maître SAVARY alors notaire à Creil en date du 07/01/2014, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 22/01/2014 Volume 2014P n°407.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 - 02	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur OZTURK Ibrahim Né le 01/01/1962 en TURQUIE Epoux de Madame KOCGOZ Nazli Date et lieu du mariage inconnus Demeurant 2 rue Louis Lebrun – 60100 CREIL PROPRIETAIRE INDIVI - Madame KOCGOZ Nazli Née le 19/07/1962 lieu inconnu Epouse de Monsieur OZTURK Ibrahim Date et lieu du mariage inconnus Demeurant 2 rue Louis Lebrun – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	2 6	Bureau Logement	175/1000 278/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 2 et 6 appartiennent à OZTURK (01/01/1962) et KOCGOZ (10/07/1962) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de VINCENT (16/10/1942) au profit de OZTURK (01/01/1962) et KOCGOZ (10/07/1962) suivant l'acte établi par Maître NUGUES alors notaire à Creil en date du 25/01/2002, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 12/03/2002 Volume 2002P n°1572.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 - 03	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - MY SUS Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de BEAUVAIS, sous le n° 481 625 242 Siège social : 6 rue du clos Saint Paul – 60290 MONCHY SAINT ELOI - <i>Représentée par son gérant en exercice Monsieur Melmet UNSAL Domicilié 6 rue du clos Saint Paul – 60290 MONCHY SAINT ELOI</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	4 5	Cellier Logement	6/1000 188/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 4 et 5 appartient à MY SUS (481 625 242) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de MY SUS (481 625 242) suivant l'acte établi par Maître LONJON alors notaire à Creil en date du 27/02/2008, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 10/04/2008 Volume 2008P n° 2425. Droits réels : / Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 - 04	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur KAVAK Oruc, Né le 03/01/1956 à ELBISTAN (Turquie) Epoux de Madame Emine BOYNUZ Marié le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL PROPRIETAIRE EVENTUEL - Madame BOYNUZ Emine, Née le date et lieu inconnus Epouse de Monsieur Oruc KAVAK Mariée le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	102	Garage	21/1000
							103	Garage	21/1000
							104	Garage	21/1000

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 102, 103 et 104 appartient à KAVAK (03/01/1956) aux termes des faits et actes suivants :	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

- ATTESTATION RECTIFICATIVE valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 11/08/2005, Volume 2005P n°4976, VENTE de MARAIS (20/06/1936) et LAMOUR (10/06/1943) au profit de KAVAK (03/01/1956) suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 31/10/2005, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 04/11/2005 Volume 2005P n°6943.
- VENTE suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 01/07/2005, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 11/08/2005 Volume 2005P n°4976.

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 – 05	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SCI 30 RUE VICTOR HUGO Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 434 167 300 Siège social : 30 rue Victor Hugo – 60100 CREIL - <i>Représentée par son gérant en exercice Monsieur Ahmed BOURAIYA Domicilié 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	201 204	Garage Garage	20/1000 23/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 201 et 204 appartient à SCI 30 RUE VICTOR HUGO (434 167 300) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de SCI 30 RUE VICTOR HUGO (434 167 300) suivant l'acte établi par Maître LE RENARD alors notaire à Creil en date du 22/10/2015, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 05/11/2015 Volume 2015P n° 5799. Droits réels : / Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 002 - 06	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - COMMUNE DE CREIL Collectivité territoriale Non inscrite au R.C.S, SIREN n°216 001 743 Siège social : BP 76 – 60109 CREIL CEDEX - <i>Représentée par son Maire en exercice</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	9	SOL	RUE ROSET	562	102	101 202 203	Garage Garage Garage	20/1000 20/1000 20/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue.
Effet relatif : La parcelle XA 9 lots 101, 202 et 203 appartient à COMMUNE DE CREIL (216 001 743) aux termes des faits et actes suivants : - Lot 101 : VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de COMMUNE DE CREIL (216 001 743) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Mello en date du 30/10/2018, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 09/11/2018 Volume 2018P n° 6456. - Lots 202 et 203 : VENTE de SCI TAUMONT (318 881 026) au profit de COMMUNE DE CREIL (216 001 743) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Mello en date du 12/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 15/05/2018 Volume 2018P n° 2635.
Droits réels : /

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur MERLETTE Alain Jean Michel Né le 28/07/1964 à LA TRONCHE (38) Célibataire Demeurant 4-65 avenue Duverger Outremont QC H2V AM9 - CANADA	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	17	SOL	RUE LOUIS LEBRUN	246	103	a	70	b	176	Surfaces en ca
	XA	20	SOL	RUE LOUIS LEBRUN	369	104	a	105	b	264	
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : Les parcelles XA 17 et XA 20 appartiennent à MERLETTE (28/07/1964) aux termes des faits et actes suivants : - ATTESTATION APRES DECES de MERLETTE (30/06/1935) au profit de MERLETTE (28/07/1964) suivant l'acte établi par Maître AMBROSIANO alors notaire à Fontaine en date du 29/12/2014, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 27/03/2015 Volume 2015P n°1499. Droits réels : / Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISION DU PASSAGE COMMUN	
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur PEPIN Guillaume René Bernard Né le 25/04/1982 à ARRAS (62) Epoux de Madame BIABIANY Esthée Marié le 12/05/2012 à NOAILLES (60), sans contrat de mariage Demeurant 44 chemin du Deffend – 13530 TRET	
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame BIABIANY Esthée Victorine Née le 13/01/1987 à DOUALA (Cameroun) Epouse de Monsieur PEPIN Guillaume Mariée le 12/05/2012 à NOAILLES (60), sans contrat de mariage Demeurant 44 chemin du Deffend – 13530 TRET	
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur OZTURK Ibrahim Né le 01/01/1962 en TURQUIE Epoux de Madame KOCGOZ Nazli Date et lieu du mariage inconnus Demeurant 2 rue Louis Lebrun – 60100 CREIL	
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame KOCGOZ Nazli Née le 19/07/1962 lieu inconnu Epouse de Monsieur OZTURK Ibrahim Date et lieu du mariage inconnus Demeurant 2 rue Louis Lebrun – 60100 CREIL	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **MY SUS**

Société civile immobilière

Inscrite au R.C.S de BEAUVAIS, sous le n° 481 625 242

Siège social : 6 rue du clos Saint Paul – 60290 MONCHY SAINT ELOI

- *Représentée par son gérant en exercice Monsieur Melmet UNSAL
Domicilié 6 rue du clos Saint Paul – 60290 MONCHY SAINT ELOI*

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur KAVAK Oruc,**

Né le 03/01/1956 à ELBISTAN (Turquie)

Epoux de Madame Emine BOYNUZ

Marié le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple

Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE EVENTUEL

- **Madame BOYNUZ Emine,**

Née le date et lieu inconnus

Epouse de Monsieur Oruc KAVAK

Mariée le 02/08/1982 à ELBISTAN (Turquie), sous le régime de la séparation de biens pure et simple

Demeurant 5 rue Roset – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **SCI 30 RUE VICTOR HUGO**

Société civile immobilière

Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 434 167 300

Siège social : 30 rue Victor Hugo – 60100 CREIL

- *Représentée par son gérant en exercice Monsieur Ahmed BOURAIYA
Domicilié 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL*

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **COMMUNE DE CREIL**

Collectivité territoriale

Non inscrite au R.C.S, SIREN n°216 001 743

Siège social : BP 76 – 60109 CREIL CEDEX

- *Représentée par son Maire en exercice*

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur MERLETTE Alain Jean Michel**

Né le 28/07/1964 à LA TRONCHE (38)

Célibataire

Demeurant 4-65 avenue Duverger Outremont QC H2V AM9 - CANADA

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Madame DROUILLET Catherine Maximilienne Violette**

Née le 04/08/1967 à PARIS 13^{ème} (75)

Mariée le 02/08/1997 à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Epouse de Monsieur MORAN Andrew

Demeurant 31 Threscenby lane NEWBY YO 125HN NORTH YORKSHIRE – ROYAUME-UNI

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur BOUCHER Patrice Robert Jean**

Né le 09/11/1962 à AMIENS (80)

Epoux de Madame CAYEZ Valérie

Marié le 04/09/1999 à NOGENT-SUR-OISE (60)

Demeurant 13 rue Gaëtan Leconte – 80330 LONGUEAU

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Madame CAYEZ Valérie Pascale Corinne**

Née le 03/09/1970 à AMIENS (80)

Epouse de Monsieur BOUCHER Patrice

Mariée le 04/09/1999 à NOGENT-SUR-OISE (60)

Demeurant 13 rue Gaëtan Leconte – 80330 LONGUEAU

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur DA COSTA Bruno Alexandre**

Né le 16/04/1980 à COMPIEGNE (60)

Pacsé avec Madame TRUFFAUT Céline

Pacs enregistré par Maitre MADELAINE-GRASSER alors notaire à Creil, le 19/12/2018

Demeurant 15 rue Roset – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Madame TRUFFAUT Céline Dominique Evelyne**

Née le 19/12/1981 à AMIENS (80)

Pacsée avec Monsieur DA COSTA Bruno

Pacs enregistré par Maitre MADELAINE-GRASSER alors notaire à Creil, le 19/12/2018

Demeurant 15 rue Roset – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur KHIZAR Hayat**

Né le 01/01/1954 à MAJHI CUJRAT (PAKISTAN)

Epoux de Madame GAADI Mina

Marié le 27/02/1989 à CREIL (60)

Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Madame GAADI Mina**

Née le 14/03/1960 à CASABLANCA (MAROC)

Epouse de Monsieur KHIZAR Hayat

Mariée le 27/02/1989 à CREIL (60)

Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur KHIZAR Nadim**

Né le 11/02/1991 à CREIL

Célibataire

Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Madame DELALANDE Sarah**

Née le 21/02/1987 à LENS (62)

Epouse de Monsieur ROUXEL Gaétan

Mariée le 25/01/2014 à MOUY (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Demeurant 14 place du Général de Gaulle – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **Monsieur ROUXEL Gaétan Julien Dominique**

Né le 16/10/1990 à CREIL (60)

Epoux de Madame DELALANDE Sarah

Marié le 25/01/2014 à MOUY (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Demeurant 14 place du Général de Gaulle – 60100 CREIL

PROPRIETAIRE INDIVI

- **DEBUT**

Société civile immobilière

Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 839 943 339

Siège social : 7 allée du Comte d'Archiac – 60870 VILLERS-SAINT-PAUL

- *Représentée par ses gérants associés Madame DEVROUETTE née BUTEZ Odile et Monsieur DEVROUETTE Jean-Luc
Domiciliés 7 allée du Comte d'Archiac – 60870 VILLIERS-SAINT-PAUL*

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	18	SOL	RUE ROSET	274	105	a	274	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue.
Effet relatif : La parcelle XA 18 appartient aux indivisaires ci-dessous aux termes des faits et actes suivants : - <u>LES COPROPRIETAIRES de la parcelle XA 9</u> : REGLEMENT DE COPROPRIETE, ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION, ATTESTATION RECTIFICATIVE, division en 14 lots par DELHAYE (08/11/1926), VERMONT (08/01/1928) et VERMONT (16/11/1931)), suivant acte établi par Maître NUGUES, alors notaire à Creil en date du 26/12/1996 publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 30/01/1997 Volume 97P n°718 et 13/03/1997 Volume 97P n°1821. - <u>PEPIN/ BIABIANY</u> : VENTE de LAN (23/05/1957) au profit de PEPIN (25/04/1982) et BIABIANY (13/01/1987) suivant l'acte établi par Maître SAVARY alors notaire à Creil en date du 07/01/2014, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 22/01/2014 Volume 2014P n°407. - <u>OZTURK/ KOCGOZ</u> : VENTE de VINCENT (16/10/1942) au profit de OZTURK (01/01/1962) et KOCGOZ (10/07/1962) suivant l'acte établi par Maître NUGUES alors notaire à Creil en date du 25/01/2002, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 12/03/2002 Volume 2002P n°1572. - <u>MY SUS</u> : VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de MY SUS (481 625 242) suivant l'acte établi par Maître LONJON alors notaire à Creil en date du 27/02/2008, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 10/04/2008 Volume 2008P n° 2425. - <u>KAVAK/ BOYNUZ</u> : ATTESTATION RECTIFICATIVE valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 11/08/2005, Volume 2005P n°4976, VENTE de MARAIS (20/06/1936) et LAMOUR (10/06/1943) au profit de KAVAK (03/01/1956) suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 31/10/2005, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 04/11/2005 Volume 2005P n°6943. - <u>SCI 30 RUE VICTOR HUGO</u> : VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de SCI 30 RUE VICTOR HUGO (434 167 300) suivant l'acte établi par Maître LE RENARD alors notaire à Creil en date du 22/10/2015, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 05/11/2015 Volume 2015P n° 5799. - <u>COMMUNE DE CREIL</u> : VENTE de SANNIER (08/04/1953) au profit de COMMUNE DE CREIL (216 001 743) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Mello en date du 30/10/2018, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 09/11/2018 Volume 2018P n° 6456 et VENTE de SCI TAUMONT (318 881 026) au profit de COMMUNE DE CREIL (216 001 743) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Mello en date du 12/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 15/05/2018 Volume 2018P n° 2635. - <u>MERLETTE</u> : ATTESTATION APRES DECES de MERLETTE (30/06/1935) au profit de MERLETTE (28/07/1964) suivant l'acte établi par Maître AMBROSIANO alors notaire à Fontaine en date du 29/12/2014, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 27/03/2015 Volume 2015P n°1499. - <u>DROUILLET</u> : VENTE et ATTESTATION RECTIFICATIVE de DORCHIES (1604/1938) au profil de DROUILLET (04/08/1967) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHÉ alors notaire à Creil en date des 05 et 10/04/1989, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, les 18/05/1989 Volume 11897 n°4 et 04/09/1989 Volume 12044 n°5. - <u>BOUCHER/ CAYEZ</u> : VENTE de DACHE (12/10/1944) et de BOUDOUX (26/03/1948) au profil de BOUCHER (09/11/1962) et CAYEZ (03/09/1970) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHÉ alors notaire à Creil en date du 18/09/2000, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 12/10/2000 Volume 2000P n°6575.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

- DA COSTA/ TRUFFAUT : VENTE de FOURNIER (22/05/1950) et LAURENT (08/02/1951) au profil de DA COSTA (16/04/1980) et TRUFFAUT (19/12/1981) suivant l'acte établi par Maître GOMBART alors notaire à Viels Maisonsl en date du 16/11/2018, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 17/12/2018 Volume 2018P n°7275.
- KHIZAR/ GAADI : VENTE de OSMONT (29/03/1949) au profil de KHIZAR (01/01/1954), GAADI (14/03/1960) et KHIZAR (11/02/1991) suivant l'acte établi par Maître LONJON alors notaire à Creil en date du 23/06/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 05/07/2013 Volume 2013P n°4013.
- DELALANDE/ ROUXEL : VENTE de OSMONT (29/03/1949) au profil de DELALANDE (21/02/1987) et ROUXEL (16/10/1990) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Creil en date du 18/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 18/01/2018 Volume 2018P n°339.
- DEBUT : VENTE de BOURY (06/07/1988) au profil de DEBUT (839 943 339) suivant l'acte établi par Maître SAVARY alors notaire à Creil en date du 18/05/2020, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 15/06/2020 Volume 2020P n°2833.

Droits réels :

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 005	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SCI VARTERES I Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de PONTOISE, sous le n° 442 725 016 Siège social : 41 rue Jean Jaurès – 95400 ARNOUVILLE - <i>Représentée par son gérant en exercice Monsieur Antranik ALTIPARMAK Domicilié 6 avenue des Coquelicots – 95500 GONESSE</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	97	SOL	RUE JEAN JAURES	485	106	a	485	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Non connue.	
Effet relatif : La parcelle XA 97 appartient à aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de JADAS (22/08/1954) au profit de SCI VARTERES I (442 725 016) suivant l'acte établi par Maître SANNIER alors notaire à Creil en date du 22/01/2003, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 13/03/2003 Volume 2003P n°1516.	
Droits réels : /	
Observations : /	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 006	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du 32 rue Jean Jaurès Représenté par le SYNDIC DE COPROPRIETE Domicilié 32 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	122	SOL	32 RUE JEAN JAURES	90	107	a	90	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123	
Effet relatif : La parcelle XA 122 appartient au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES aux termes des faits et actes suivants : - REGLEMENT DE COPROPRIETE, division en 15 lots par MARCHOIS (01/05/1904) et MARCHOIS 03/04/1928), suivant acte établi par Maître DORCHIES, alors notaire à Creil en date du 03/07/1971 publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 02/08/1971 Volume 5762 n°4.	
Droits réels : - Servitude de mitoyenneté avec la parcelle XA 121	
Observations : /	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 006 - 01	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur ZEHAR Noui Né le 10/06/1977 à CREIL (60) Epoux de Madame ZEHAR Rabia Marié le 17/09/2001 à HASNOUA (Algérie) Demeurant 23 Q rue de l'église – 80190 MESNIL SAINT NICAISE PROPRIETAIRE EVENTUEL - Madame ZEHAR Rabia Née le date et lieu de naissance inconnus Epouse de Monsieur ZEHAR Noui Mariée le 17/09/2001 à HASNOUA (Algérie) Demeurant 23 Q rue de l'église – 80190 MESNIL SAINT NICAISE	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	122	SOL	32 RUE JEAN JAURES	90	107	2 3 6 7 11 15	Appartement Appartement Grenier Grenier Cave Cave	197/1000 165/1000 12/1000 12/1000 2/1000 4/1000

Origine de propriété
<u>Origine cadastrale :</u> - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Effet relatif :

La parcelle XA 122 lots 2, 3, 6, 7, 11 et 15 appartient à ZEHAR (10/06/1977) aux termes des faits et actes suivants :

- Lots 2, 6 et 11 : VENTE de SALOMEZ (24/04/1944) et PICART (05/06/1949) au profit de ZEHAR (10/06/1977) suivant l'acte établi par l'étude SCP MARQUOT alors notaire à Senlis en date du 19/10/2004, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 06/12/2004 Volume 2004P n°7433.
- Lots 3, 7 et 15 : VENTE de AMON LOGEMENT (480 112 119) au profit de ZEHAR (10/06/1977) suivant l'acte établi par Maître MADELAINE-GRASSER alors notaire à Creil en date du 28/08/2013, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 06/09/2013 Volume 2013P n°4689.

Droits réels :

- Servitude de mitoyenneté avec la parcelle XA 121

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 006 - 02	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur DEHAFFREINGUE Didier René Né le 17/04/1966 à LOOS EN GOHELLE (62) Célibataire Décédé le 30/04/2020 à CREIL (60) Demeurant de son vivant 32 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	122	SOL	32 RUE JEAN JAURES	90	107	4 10 13	Appartement Grenier Cave	197/1000 12/1000 3/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123
Effet relatif : La parcelle XA 122 lots 4, 10 et 14 appartient à DEHAFFREINGUE (17/04/1966) aux termes des faits et actes suivants : - Lots 4, VENTE de CERKIEWCZ (19/08/1932) et CHENNEVIÈRE (08/02/1941) au profit de DEHAFFREINGUE (17/11/1966) suivant l'acte établi par Maître LOUF alors notaire à Chantilly en date du 23/12/1997, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 06/02/1998 Volume 98P n°827.
Droits réels : - Servitude de mitoyenneté avec la parcelle XA 121
Observations : /

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 006 - 03	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur LEFORT Gilbert Marcel Né le 21/06/1924 à SAINT GOBAIN (02) Célibataire Décédé le 05/09/2001 à CREIL (60) Demeurant de son vivant 32 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	122	SOL	32 RUE JEAN JAURES	90	107	5 8 12	Appartement Grenier Cave	165/1000 12/1000 2/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123 Effet relatif : La parcelle XA 122 lots 5, 8 et 12 appartient à LEFORT (21/06/1924) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de MARCHOIS (01/05/1904) et MACHOIS (03/04/1928) au profit de LEFORT (21/06/1924) suivant l'acte établi par Maître DORCHIES alors notaire à Creil en date du 03/07/1971, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 02/08/1971 Volume 5762 n°5. Droits réels : - Servitude de mitoyenneté avec la parcelle XA 121 Observations : /

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 006 – 04	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - COMMUNE DE CREIL Collectivité territoriale Non inscrite au R.C.S, SIREN n°216 001 743 Siège social : BP 76 – 60109 CREIL CEDEX - <i>Représentée par son Maire en exercice</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	122	SOL	32 RUE JEAN JAURES	90	107	1 9 14	Appartement Grenier Cave	202/1000 12/1000 3/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123 Effet relatif : La parcelle XA 122 lots 1, 9 et 14 appartiennent à COMMUNE DE CREIL (216 001 743) aux termes des faits et actes suivants : - Lots 1, 9 et 14 : VENTE de LAMBOTTE (23/09/1935) et DROPSY (18/09/1937) au profit de COMMUNE DE CREIL (216 001 743) suivant l'acte établi par Maître HERBAUT alors notaire à Compiègne en date du 11/12/2015, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 22/12/2015 Volume 2015P n°6803. Droits réels : - Servitude de mitoyenneté avec la parcelle XA 121 Observations : /

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SCI DU 28 RUE JEAN JAURES Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, SIREN n°399 995 471 Siège social : 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL - Représentée par son gérant en exercice Monsieur Ahmed BOURAIYA Domicilié 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	123	SOL	RUE JEAN JAURES	33	108	a	33	b	0	Surfaces en ca
	XA	343	SOL	RUE JEAN JAURES	208	109		208		0	
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 10 en les parcelles XA 122 et XA 123 - Division de la parcelle XA 121 en les parcelles XA 342 et XA 343. Effet relatif : Les parcelles XA 123 et XA 343 appartiennent à la SCI DU 28 RUE JEAN JAURES (399 995 471) aux termes des faits et actes suivants : - XA 123 : VENTE de DACHE (12/10/1944) et de BOUDOUX (26/03/1948) au profil de la SCI DU 28 RUE JEAN JAURES (399 995 471) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHE alors notaire à Creil en date du 24/02/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 24/04/1995 Volume 95P n°2369. - XA 343 : VENTE, après division de la parcelle XA 121 en les parcelles XA 342 et XA 343, de DACHE (12/10/1944) et de BOUDOUX (26/03/1948) au profil de la SCI DU 28 RUE JEAN JAURES (399 995 471) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHE alors notaire à Creil en date du 24/02/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 24/04/1995 Volume 95P n°2369.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

- DROIT DE PASSAGE, au profit de la parcelle XA 342 suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHE alors notaire à Creil en date du 24/02/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 24/04/1995 Volume 95P n°2369.

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 008	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Madame DROUILLET Catherine Maximilienne Violette Née le 04/08/1967 à PARIS 13 ^{ème} (75) Mariée le 02/08/1997 à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Epouse de Monsieur MORAN Andrew Demeurant 31 Threscenby lane NEWBY YO 125HN NORTH YORKSHIRE – ROYAUME-UNI	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	313	SOL	RUE ROSET	21	110	a	21	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 203 en les parcelles XA 312 et XA 313	
Effet relatif : La parcelle XA 313 appartient à DROUILLET (04/08/1967) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE et ATTESTATION RECTIFICATIVE de DORCHIES (16/04/1938) au profil de DROUILLET (04/08/1967) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMISCHE alors notaire à Creil en date des 05 et 10/04/1989, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, les 18/05/1989 Volume 11897 n°4 et 04/09/1989 Volume 12044 n°5.	
Droits réels : /	
Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 009	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur BOUCHER Patrice Robert Jean Né le 09/11/1962 à AMIENS (80) Epoux de Madame CAYEZ Valérie Marié le 04/09/1999 à NOGENT-SUR-OISE (60) Demeurant 13 rue Gaëtan Leconte – 80330 LONGUEAU	
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame CAYEZ Valérie Pascale Corinne Née le 03/09/1970 à AMIENS (80) Epouse de Monsieur BOUCHER Patrice Mariée le 04/09/1999 à NOGENT-SUR-OISE (60) Demeurant 13 rue Gaëtan Leconte – 80330 LONGUEAU	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	342	SOL	JEAN JAURES	500	111	a	500	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 121 en les parcelles XA 342 et XA 343 Effet relatif : La parcelle XA 342 appartient à BOUCHER (09/11/1962) et CAYEZ (03/09/1970) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de DACHE (12/10/1944) et de BOUDOUX (26/03/1948) au profil de BOUCHER (09/11/1962) et CAYEZ (03/09/1970) suivant l'acte établi par Maître VAN THEMSCHE alors notaire à Creil en date du 18/09/2000, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 12/10/2000 Volume 2000P n°6575. -

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

- DROIT DE PASSAGE, sur les parcelles XA 343 et XA 123 suivant l'acte établit par Maître VAN THEMSCHE alors notaire à Creil en date du 24/02/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 24/04/1995 Volume 95P n°2369.

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 010	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur DA COSTA Bruno Alexandre Né le 16/04/1980 à COMPIEGNE (60) Pacsé avec Madame TRUFFAUT Céline Pacs enregistré par Maitre MADELAINE-GRASSER alors notaire à Creil, le 19/12/2018 Demeurant 15 rue Roset – 60100 CREIL PROPRIETAIRE INDIVI - Madame TRUFFAUT Céline Dominique Evelyne Née le 19/12/1981 à AMIENS (80) Pacsée avec Monsieur DA COSTA Bruno Pacs enregistré par Maitre MADELAINE-GRASSER alors notaire à Creil, le 19/12/2018 Demeurant 15 rue Roset – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	351	SOL	11 RUE ROSET	19	112	a	19	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Non connue. Effet relatif : La parcelle XA 351 appartient à DA COSTA (16/04/1980) et TRUFFAUT (19/12/1981) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de FOURNIER (22/05/1950) et LAURENT (08/02/1951) au profil de DA COSTA (16/04/1980) et TRUFFAUT (19/12/1981) suivant l'acte établit par Maître GOMBART alors notaire à Viels Maisonsl en date du 16/11/2018, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 17/12/2018 Volume 2018P n°7275.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du 26 rue Jean Jaurès Représenté par le SYNDIC DE COPROPRIETE Domicilié 22 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	357	SOL	22 RUE JEAN JAURES	96	113	a	96	b	0	Surfaces en m²
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 98 en les parcelles XA 357 et XA 358 Effet relatif : La parcelle appartient au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES aux termes des faits et actes suivants : - ETAT DE DIVISION suivant l'acte établi par Maître NUGUES alors notaire à Creil en date du 10/03/2004, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 03/05/2004 Volume 2004P n°2657. Droits réels : - Servitude de passage : fond dominant XA 358, fond servant XA 357 - Servitude de tréfonds pour passage de canalisations : fond dominant XA 358, fond servant XA 357 Observations : /	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 011 - 01	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Monsieur BOURAIYA Ahmed Né le 12/02/1964 à COURBEVOIE (92) Epoux de Madame EL MOUTTACIL Halima Marié le 22/10/2009 à MARRAKECH (Maroc) Demeurant 22 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL ou 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL PROPRIETAIRE EVENTUEL - Madame EL MOUTTACIL Halima Née le date et lieu inconnus Epouse de Monsieur BOURAUYA Ahmed Mariée le 22/10/2009 à MARRAKECH (Maroc) Demeurant 22 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL ou 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	357	SOL	22 RUE JEAN JAURES	96	113	1	Commerce et logement	381/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 98 en les parcelles XA 357 et XA 358. Effet relatif : La parcelle XA 357 lot 1 appartient à BOURAIYA Ahmed (12/02/1964) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de la SCI BOURAYA SABAH (401 414 636) au profil de BOURAIYA Ahmed (12/02/1964) suivant l'acte établi par Maître NUGUES alors notaire à Creil en date du 10/03/2004, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 03/05/2004 Volume 2004P n°2668.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

- Servitude de passage : fond dominant XA 358, fond servant XA 357
- Servitude de tréfonds pour passage de canalisations : fond dominant XA 358, fond servant XA 357

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 011 - 02	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SCI 30 RUE VICTOR HUGO Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 434 167 300 Siège social : 30 rue Victor Hugo – 60100 CREIL - <i>Représentée par son gérant en exercice Monsieur Ahmed BOURAIYA Domicilié 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Lot privatif	Nature	Quote-Part
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface				
	XA	357	SOL	22 RUE JEAN JAURES	96	113	2	Commerce et logement	619/1000

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 98 en les parcelles XA 357 et XA 358 Effet relatif : La parcelle XA 357 lot 2 appartient à la SCI 30 RUE VICTOR HUGO (434 167 300) aux termes des faits et actes suivants : - ACTE RECTIFICATIF DE VENTE de la formalité 2006P n°5948 suivant l'acte établi par Maître LE RENARD alors notaire à Creil en date du 02/04/2007, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 12/04/2007 Volume 2007P n°2512. - VENTE de la SCI BOURAYA SABAH (401 414 636) au profil de la SCI 30 RUE VICTOR HUGO (434 167 300) suivant l'acte établi par Maître LE RENARD alors notaire à Creil en date du 03/07/2006, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 10/08/2006 Volume 2006P n°5948. Droits réels : - Servitude de passage : fond dominant XA 358, fond servant XA 357 - Servitude de tréfonds pour passage de canalisations : fond dominant XA 358, fond servant XA 357

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 012	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - SCI BOURAYA-SABAH Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 401 414 636 Siège social : 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL - Représentée par son gérant Monsieur Ahmed BOURAIYA Domicilié 26 rue Jean Jaurès – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	358	SOL	RUE JEAN JAURES	493	114	a	493	b	0	Surfaces en ca
							Total				

Origine de propriété	
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 98 en les parcelles XA 357 et XA 358.	
Effet relatif : La parcelle XA 358 appartient à la SCI BOURAYA-SABAH (401 414 636) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de JADAS (22/08/1954) au profil de la SCI BOURAYA-SABAH (401 414 636) suivant l'acte établi par Maître GUERIN alors notaire à Creil en date du 23/06/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 25/07/1995 Volume 95P n°4322.	
Droits réels : - Servitude de passage : fond dominant XA 358, fond servant XA 357 - Servitude de tréfonds pour passage de canalisations : fond dominant XA 358, fond servant XA 357	

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Observations :

/

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 013	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur KHIZAR Hayat Né le 01/01/1954 à MAJHI CUJRAT (PAKISTAN) Epoux de Madame GAADI Mina Marié le 27/02/1989 à CREIL (60) Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE	
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame GAADI Mina Née le 14/03/1960 à CASABLANCA (MAROC) Epouse de Monsieur KHIZAR Hayat Mariée le 27/02/1989 à CREIL (60) Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE	
PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur KHIZAR Nadim Né le 11/02/1991 à CREIL Célibataire Demeurant 23 allée Jules Massenet – 60180 NOGENT SUR OISE	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	363	SOL	11 RUE ROSET	27	115	a Total	27	b	0	Surfaces en m²

Origine de propriété
<u>Origine cadastrale :</u> - Division de la parcelle XA 350 en les parcelles XA 363, XA 364 et XA 365

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Effet relatif :

La parcelle **XA 363** appartient à KHIZAR (01/01/1954), GAADI (14/03/1960) et KHIZAR (11/02/1991) aux termes des faits et actes suivants :

- VENTE de OSMONT (29/03/1949) au profil de KHIZAR (01/01/1954), GAADI (14/03/1960) et KHIZAR (11/02/1991) suivant l'acte établi par Maître LONJON alors notaire à Creil en date du 23/06/1995, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 05/07/2013 Volume 2013P n°4013.

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle **XA 18**

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 014	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame DELALANDE Sarah Née le 21/02/1987 à LENS (62) Epouse de Monsieur ROUXEL Gaétan Mariée le 25/01/2014 à MOUY (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 14 place du Général de Gaulle – 60100 CREIL PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur ROUXEL Gaétan Julien Dominique Né le 16/10/1990 à CREIL (60) Epoux de Madame DELALANDE Sarah Marié le 25/01/2014 à MOUY (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 14 place du Général de Gaulle – 60100 CREIL	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	364	SOL	11 RUE ROSET	19	116	a	19	b	0	Surfaces en m²
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 350 en les parcelles XA 363, XA 364 et XA 365 Effet relatif : La parcelle XA 364 appartient à DELALANDE (21/02/1987) et ROUXEL (16/10/1990) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de OSMONT (29/03/1949) au profil de DELALANDE (21/02/1987) et ROUXEL (16/10/1990) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Creil en date du 18/12/2017, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 18/01/2018 Volume 2018P n°339.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

/

Observations :

- Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 015	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - DEBUT Société civile immobilière Inscrite au R.C.S de COMPIEGNE, sous le n° 839 943 339 Siège social : 7 allée du Comte d'Archiac – 60870 VILLERS-SAINT-PAUL - <i>Représentée par ses gérants associés Madame DEVROUETTE née BUTEZ Odile et Monsieur DEVROUETTE Jean-Luc Domiciliés 7 allée du Comte d'Archiac – 60870 VILLIERS-SAINT-PAUL</i>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	397	SOL	RUE ROSET	21	117	a	21	b	0	Surfaces en m²
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 204 en les parcelles XA 397 et XA 398 Effet relatif : La parcelle XA 397 appartient à DEBUT (839 943 339) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE de BOURY (06/07/1988) au profil de DEBUT (839 943 339) suivant l'acte établi par Maître SAVARY alors notaire à Creil en date du 18/05/2020, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 15/06/2020 Volume 2020P n°2833. Droits réels : / Observations : - Indivisaire sur la parcelle XA 18

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

PROPRIETE 016	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE INDIVI - Madame GANDON Brigitte Marie-Annie Née le 30/07/1957 à NEUILLY-SUR-SEINE (92) Epouse de Monsieur CARON Christophe Mariée le 27/12/2008 à CREIL (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 19 rue des Ursins – 75004 PARIS PROPRIETAIRE INDIVI - Monsieur CARON Christophe Lucien Gustave Né le 03/08/1966 à SENLIS (60) Epoux de Madame GANDON Brigitte Marié le 27/12/2008 à CREIL (60), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Demeurant 19 rue des Ursins – 75004 PARIS	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	XA	398	SOL	RUE ROSET	21	118	a	21	b	0	Surfaces en m²
							Total				

Origine de propriété
Origine cadastrale : - Division de la parcelle XA 204 en les parcelles XA 397 et XA 398 Effet relatif : La parcelle XA 398 appartient à GANDON (30/07/1957) et CARON (03/08/1966) aux termes des faits et actes suivants : - VENTE ET ACTE RECTIFICATIF de SCI FRAKEL (488 357 443) au profil de GANDON (30/07/1957) et CARON (03/08/1966) suivant l'acte établi par Maître VADAM alors notaire à Creil en date du 27/05/2020, publié au Service de la Publicité Foncière de Senlis, le 15/07/2020 Volume 2020P n°3566.

Liste des propriétaires

DUP PHOENIX – COMMUNE DE CREIL (60)

CREIL

Droits réels :

/

Observations :

/



Commune de CREIL (60)

Rue Jean Jaurès
Rue Rosset
Rue Louis Lebrun

Section XA

Rue Jean Jaurès
Rue Rosset
Rue Louis Lebrun

Section XA

.	Rédaction du plan parcellaire	29/08/2025	MMB	LOBOU
Indice	Nature des modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par

EHELLE : 1/500e	DOSSIER :	FICHER :
	GE225068	GE225068 - Plan parcellaire - CREIL.dwg

Plan Parcellaire

COORDONNÉES RGF93 - CC49	☒	NIVELLEMENT NGF - IGN69	☐
COORDONNÉES INDÉPENDANTES	☐	NIVELLEMENT INDÉPENDANT	☐



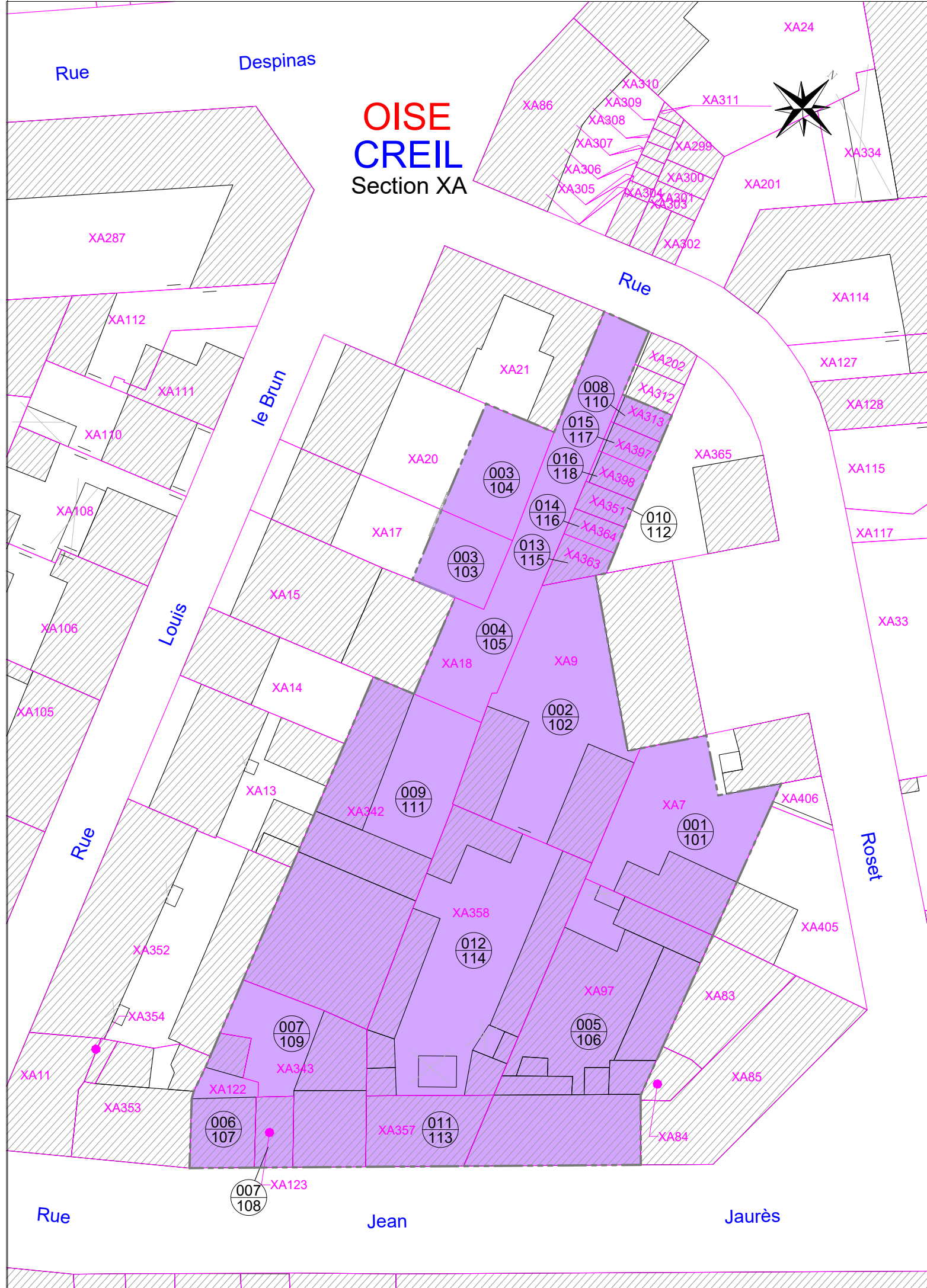


GÉOMÈTRE - EXPERT



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Agence de Gennevilliers
7 rue du Fossé Blanc - Bâtiment C1
92230 GENNEVILLIERS
01 41 11 30 80
gennevilliers@geofit.fr



LEGENDE

Limite d'emprise DUP 2024

Acquisition plein sol

PARCELLAIRE

Application cadastrale

XA88

Référence cadastrale

Bâti dur

Bâti léger

Numéro de propriété

Numéro de plan parcellaire

NOTA :

- En aucune façon, l'application cadastrale ne peut être considérée comme une limite de propriété reconnue contradictoirement. Elle n'apporte aucune garantie juridique quant à la définition de la limite, elle est donnée à titre indicatif.

Seules les limites bornées contradictoirement sont garanties.

- Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé, toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société GEOFIT

NOTA :

- En aucune façon, l'application cadastrale ne peut être considérée comme une limite de propriété reconnue contradictoirement. Elle n'apporte aucune garantie juridique quant à la définition de la limite, elle est donnée à titre indicatif.

Seules les limites bornées contradictoirement sont garanties.

- Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé, toute autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité de la société GEOFIT